

## ENJEU 1

L'amélioration des conditions de pratique des artistes et des organismes artistiques et culturels professionnels

### ORIENTATION 1

Assurer aux artistes et aux organismes artistiques et culturels les ressources nécessaires au développement de leur pratique.

## ENJEU 2

Le positionnement stratégique du secteur des arts et de la culture

### ORIENTATION 2

Accroître la visibilité et la reconnaissance des artistes et des organismes auprès de partenaires et de la population.

## ENJEU 3

L'accessibilité et la diversité de l'offre artistique et culturelle

### ORIENTATION 4

Favoriser la circulation et la diffusion des réalisations artistiques et culturelles.

## ENJEU 4

Le renforcement de la dynamique interne, du rôle et du rayonnement du Conseil de la culture en lien avec les instances nationales et régionales

### ORIENTATION 5

Promouvoir les rôles et les services dispensés par le Conseil de la culture.

### ORIENTATION 6

Diversifier les sources de revenus du Conseil de la culture afin d'améliorer l'offre de services.

### ORIENTATION 7

Développer et valoriser le potentiel des ressources humaines.

## AXES D'INTERVENTIONS, OBJECTIFS ET CIBLES

### Rôles de regroupement, de concertation, de conseil.

- Poursuivre la mise en place de tables sectorielles selon les besoins.  
*2010-11 : Table en muséologie  
2011-12 : Table en arts visuels  
2012-13 : Table en arts de la scène*
- Actualiser, avec les tables sectorielles des états de situation.  
*2012-13 : Portrait global réunissant les états de situation par secteur*
- Identifier, avec les tables sectorielles des moyens de développement de leur pratique artistique et culturelle.  
*1 en 2010-11, 2 en 2011-12, 3 en 2012-13*

### Rôles de consultation et de représentation.

- Participer à la négociation et à la mise en oeuvre d'ententes régionales de développement avec différents partenaires.  
*Signature d'ententes avec les partenaires (CALQ, MCCCCF, CRÉE, CJBSL, ATR, etc.)*
- Inciter les municipalités à renouveler ou à signer de nouvelles ententes avec les instances concernées en arts et culture.  
*2 ententes renouvelées en 2011-12, 1 nouvelle entente en 2012-13*

### Rôle de développement.

- Poursuivre le soutien au développement professionnel et la mise en oeuvre du service de formation continue.  
*2010-11 : Actualisation de la politique  
2012-13 : Adoption d'une politique de soutien au développement professionnel*
- Développer un partenariat avec le secteur de l'éducation.  
*Tenue en 2010-11 d'une rencontre de réflexion réunissant des représentants du MELS, du MCCCCF, des CS et des comités culturels scolaires  
Mise en place d'une table régionale culture/éducation en 2012-13*
- Développer des partenariats avec des comités culturels scolaires favorisant l'intégration d'artistes et d'organismes artistiques et culturels dans les écoles.  
*1 entente en 2012-13*
- Renouveler l'entente avec la Commission Jeunesse pour le financement du projet en développement de la relève.  
*Entente signée en 2010-11*

### Promotion et alliances avec les instances régionales.

- Rencontrer des organismes de développement et des instances régionales de développement et leur présenter les outils de promotion (Mémo'Arts, Répertoire, Ardoise Express).  
*30 % en 2010-11, 70 % en 2011-12, 80 % en 2012-13*
- Poursuivre l'implication du Conseil de la culture avec le MCCCCF, le CALQ et la SODEC dans le partage d'informations.  
*Tenir au moins une rencontre annuelle avec chacun des partenaires*
- Poursuivre la valorisation du milieu artistique et culturel par la remise de prix.  
*3 prix en 2010-11, 2 prix en 2011-12, 4 prix en 2012-13*
- Mettre en place un prix de reconnaissance.  
*Remise d'un prix de reconnaissance en 2012-13*

### Information et promotion.

- Actualiser le plan de communication du Conseil de la culture.  
*Plan actualisé en 2010-11*
- Promouvoir les activités du Conseil de la culture dans les médias de la région.  
*Tenir 2 conférences de presse annuellement en 3 points du territoire*
- Diffuser et faire partager les réalisations du Conseil de la culture auprès des partenaires régionaux.  
*Diffusion annuelle des publications et des rapports annuels*

### Promotion de l'offre culturelle.

- Développer une entente triennale de partenariat entre les 2 ATR en regard de l'offre culturelle touristique pour les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent.  
*Signature d'une entente conjointe en 2010-11*
- Poursuivre le développement des outils de promotion accessibles à la population.  
*Élaboration et diffusion d'un Répertoire des ressources techniques en 2011-12, publication annuelle de 16 Ardoise Express*
- Accroître le nombre de fiches complétées dans le Répertoire des membres du Conseil de la culture.  
*60 % d'inscriptions en 2010-11, 75 % en 2011-12, 90 % en 2012-13*

### Information et promotion.

- Poursuivre l'implication du Conseil de la culture avec le MCCCCF, le CALQ et la SODEC dans le partage d'informations.  
*Tenir au moins une rencontre annuelle avec chacun des partenaires*
- Diffuser l'information sur les rôles et les services du Conseil de la culture auprès des partenaires ou des clientèles cibles.  
*Élaborer un outil d'information et de promotion du Conseil de la culture en 2011-12*

### Administration.

- Négocier de nouvelles ententes de financement avec le MCCCCF et le CALQ basé sur les rôles et les besoins du Conseil de la culture.  
*Ententes bonifiées et signées en 2010-11*
- Élaborer et implanter une grille de tarification des services offerts par le Conseil de la culture.  
*Grille de tarification appliquée en 2012*
- Identifier des partenaires dans le financement d'activités ou d'événements de mise en valeur du milieu artistique et culturel par le Conseil de la culture.  
*1 entente de financement en 2010-11 pour le Projet relève, 1 entente de financement en 2010-11 pour la promotion et la visibilité, 1 entente triennale avec Emploi-Québec pour la formation continue en 2012-13*
- Négocier un mandat de coordination des ententes avec la CRÉE.  
*Obtention d'un financement de ce mandat sur 3 ans en 2010-11*

### Rôle de gestion et efficience

- Privilégier une gestion axée sur des résultats qui tiennent compte des priorités et des ressources disponibles.  
*Mandats et projets planifiés pour 2010-11  
1 plan d'action triennal*
- Miser sur le développement des ressources humaines par la mise en place de mesures appropriées.  
*8 jours de formation par année pour le personnel*
- Actualiser les outils en gestion des ressources humaines.  
*2011-12 : Actualisation de la politique des conditions de travail et de la grille salariale  
2011-12 : Actualisation des modes d'évaluation des ressources  
2012-13 : Adoption d'un code d'éthique*

### MISSION

*Le Conseil de la culture travaille au développement culturel de la région par les services-conseils, par la représentation, la concertation et la promotion auprès des différents acteurs du milieu artistique et culturel afin de favoriser l'essor et la reconnaissance du potentiel artistique et culturel du Bas-Saint-Laurent.*

CONSEIL DE  
LA CULTURE  
DU BAS-SAINT-LAURENT

Un réseau créateur

### VISION

*Le Conseil de la culture est reconnu comme le réseau des artistes, des travailleurs culturels et des organismes artistiques et culturels professionnels du Bas-Saint-Laurent et, à ce titre, comme l'interlocuteur privilégié au niveau du développement artistique et culturel de sa région par l'ensemble de ses partenaires.*